

A propos de la Vilaine

Date : 28 octobre 2015

Pour être plus fidèle à la réalité, je me suis permis d'apporter quelques précisions à l'article que le Wiki-Rennes consacre à la Vilaine. Elles sont en bleu ci-dessous :

Pour certains, la "Vilaine" (breton : "Gwilen" ou "Gwilun") a un vilain nom en français. Il viendrait de "ar ster vilen", la rivière aux moulins, effectivement nombreux jadis, ou de la couleur jaune des eaux boueuses : "ar ster velen" , en breton la rivière jaune, hypothèse d'autant plus tenace que son aspect en ville ne la dément pas souvent. La forme écrite la plus ancienne se trouve dans Grégoire de Tours: "Vicenonia" (lib. X,9) Dans le Cartulaire de Redon du 9e siècle on trouve "Visnonia", "Vitisonia", "Visnonicum flumen." Au Moyen Âge on l'appelait "Visnaine" , mais aussi "Visnogne", "Visnongne", "Visnègne". **Pour le Conseil général**, le nom est si mal connoté que pour le choix de la dénomination des habitants du département d'Ille-et-Vilaine, **il a passé un marché avec un publicitaire (2) et qu'il a décidé le 20 juin 2013 (3)** d'une appellation dans laquelle, si l'Ille a été retenue, la Vilaine a été écartée au bénéfice de la première syllabe du nom "Bretagne" : les Bretiliens, les Bretiliennes. **Toutefois, se remémorant à cette occasion que dans le dernier sondage qu'il a commandé à la société TMO-Régions en 2005, intitulé "Quelle identité pour le département ?", 84 % des répondants avaient rejeté l'idée que le nom d'Ille-et-Vilaine puisse être dévalorisant pour ses habitants, le Conseil général est revenu dans la même séance sur l'engagement de son Président et sur sa propre décision en date du 15 février 2013 de consulter les intéressés (3).**

(2) marché passé sans publicité ni mise en concurrence avec la société GFT le 18 avril 2013

(3) délibération publiée au recueil des actes administratifs du département n° 442, p. 249

(4) délibération du 15 février 2013 publiée au recueil des actes administratifs du département n° 436, p. 47